AR PREFECTURE
006-210600540-20180618-0742018-DE
Reçu le 19/06/2018

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°074/2018

OBJET : Validation de la programmation financière du Contrat de Ville de Drap :

L'an deux mille dix-huit, le 18 du mois de Juin à 20 heures.
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Juin 2018.
PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI /Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Sophie ESPOSITO / Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Jean-Luc CAMBRA /Pierre VESTRI/ Jérémy GIBELIN / Véronique PINAI.
PROCURATIONS : Taoufik FATFOUTA à Sophie ESPOSITO / Delphine BOLLARO à Jean-Yves LESSATINI/
ABSENT : Sonia CHAKROUNI / Guy GRANIER / Marc LEROY/ Françoise DAMILANO/ Eddie DEGIOVANNI / Mélanie MORINI / Régine RODRIGUEZ /
Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

****

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projet annuel Ville-Vie-Vacances concernant la programmation financière pour 2018

Vu la cellule locale en date du 13 mars

Vu le décret numéro 2014-767 du 3 juillet 2014 définissant le quartier de La Condamine comme le seul quartier en politique de la ville pour Drap.

Nom du quartier	Population du quartier	Revenus médians
La Condamine	1 580	11 000

CONSIDERANT que le dispositif Villes-Vie-Vacances est à destination d'un public âgé entre 11 et 18 ans. Le programme se destine prioritairement au quartier relevant de la politique de la ville et ne partant pas en vacances, de bénéficier d'activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et d'une prise en charge éducative durant les vacances scolaires.

CONSIDERANT que le quartier de La Condamine est en politique de la ville

Les deux actions retenues sont : **« Apprendre la mer autrement » et « La chanson à sa chance ».** Elles seront mises en œuvre par l'association OMJCL. L'action se déroulera durant l'été (en juillet), durant une semaine, 14 jeunes âgés entre 11 et 15 ans ayant passé le test anti panique vont être initiés à la navigation sur « un optimiste » en partenariat avec le club nautique de Beaulieu sur mer.
Pour ce qui concerne, le deuxième projet retenu, **« la chanson à sa chance »** a pour objectif la composition d'une chanson accompagnée d'un professionnel dans un objectif final de créer un CD pour un public âgé de plus de 11 ans durant les vacances de Toussaint et ce sur cinq journées.

Pour cette action, la participation au titre du VVV sera de 8 873€ et sera répartie comme suit :

AR PREFECTURE
006-210600540-20180618-0742018-DE
Reçu le 19/06/2018

- L'Etat, un montant de 5 000 euros
- La ville de Drap, 3 873 euros

Après avoir entendu le rapport de présentation,
Il est décidé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à valider les deux actions **« Apprendre la mer autrement » et « La chanson à sa chance »**) et les financements afférents au dispositif Ville-Vie-Vacances pour l'année 2018.

****

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Votants : 20 Absents : 7
Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

MAIRIE DE DRAP

Robert TARDIEU
1er Maire-Adjoint
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 19/06/2018

et publication en mairie le : 20/06/2018